



Ne manquez pas le Forum du 24 novembre 2005 à 20 h au Foyer Lyrette à Ayer.



Anniviard, dès l'école

L'identité anniviarde se construit au quotidien, à l'école. Elle est désormais plus importante que l'appartenance villageoise. «Notre plus grande richesse, c'est d'être anniviards!» affirme Geneviève Constantin-Zufferey, directrice du Centre scolaire. **Page 3**



A Bagnes, ça marche!

Pour nous projeter dans le futur et imaginer la vie dans une commune grande comme notre vallée, nous avons été voir du côté des voisins bagnards. Entretien avec le président de la plus grande commune de Suisse, Christophe Dumoulin.

Page 3

INFusion

Bulletin d'information gratuit sur la fusion des communes d'Anniviers

Novembre 2005 | 1

La fusion? Parlons-en!

Un projet de fusion s'appuie sur des données rationnelles, des études de faisabilité, la pesée des avantages et inconvénients. Mais une fusion est surtout l'affaire des citoyens qui sont seuls à décider si, oui ou non, ils souhaitent vivre ensemble sous un même toit.

En Anniviers, l'aventure présente l'avantage de ne pas être motivée par des contraintes financières ou autres. Pour donner l'occasion à chacun de participer à la discussion, pour exprimer son opinion, pour donner à comprendre tout ce qu'impliquerait la fusion de nos six communes, une campagne de communication et d'échange d'idées débute avec ce journal.

D'ici à la votation en décembre 2006, ce sont au total quatre journaux qui seront distribués à tous les ménages de la vallée, suivis chacun d'un forum de discussion. Quatre thèmes seront abordés au fil des mois:

- 1) Services de proximité et personnel communal
- 2) Fonctionnement de la nouvelle commune, aspects politiques et identitaires
- 3) Finances et fiscalité
- 4) Tourisme et aménagement du territoire

Journaux, forums, assemblées primaires jalonnent le calendrier jusqu'à la votation. Quatre sondages publiés dans INFusion vous permettront de vous exprimer, la parole vous est donnée pour que vous puissiez poser toutes les questions par courrier électronique et courrier postal. Chaque question appellera une réponse publiée dans une «Foire aux questions» sur internet, et disponible auprès de votre bureau communal. La fusion? Parlons-en!

Vivre ensemble

Continuez à vivre cette solidarité, car c'est cette solidarité qui fait vivre». Une phrase chargée de sens,

prononcée en mai 2004 par le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet à Zinal, lors de l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen d'Anniviers. C'est cette phrase qui ouvre l'épais dossier de fusion de nos six communes. Parler de fusion, c'est parler de solidarité, c'est parler d'une volonté de vivre ensemble sous un seul et même toit. Ce qui fait la particularité du projet de fusion anniviard, c'est qu'il n'est pas dicté par des contraintes cantonales, il n'est pas amené par un impératif besoin d'assainissement des finances, il est encore moins un mariage auquel nous contraindrait une autorité supérieure.

Fusion n'est pas révolution

Nous, habitants d'Anniviers, vivons déjà tellement ensemble dans les faits qu'il ne s'agit pas d'une révolution que de parler de fusion. Un fort attachement à la vallée nous caractérise. L'esprit anniviard existe, et il est perçu comme tel à l'extérieur.

Sur le plan pratique, cela fait longtemps que nous avons mis en place des services communs: collaborations intercommunales notamment au niveau scolaire, de l'épuration des eaux usées, de la sécurité et de la Chambre pupillaire, ainsi que de l'exploitation forestière; dans le domaine privé ou associatif, il existe nombre d'entités actives à l'échelle de notre vallée, notamment la laiterie, les clubs de sport, l'Université populaire, la Coopérative pour le développement de l'artisanat (CDAVAL), la fanfare, et d'autres encore....

L'histoire de notre vallée montre une certaine unité jusqu'au grand chambardement à la fin du XVIII^e siècle.

Émerge alors une forte volonté d'indépendance communale et paroissiale: de 1804 à 1920, l'harmonie anniviarde se lézarde. Acceptable dans une économie presque exclusivement rurale, cette fragmentation de la vallée est devenue problématique dès le milieu du XX^e siècle, nécessitant des collaborations qui sont mises en place dès les années 1970.

Fusionner, une suite logique

Partout en Suisse comme en Valais, on note un désengagement pour la chose politique, alors même que les tâches dévolues aux communes se compliquent. Dans notre vallée aussi. On le sait, de nouvelles collaborations ne permettraient plus de grandes avancées comme ce fut le cas dans le passé, avec le centre scolaire par exemple, ou la STEP. Ces collaborations alourdisent même le système de prise de décision, qui est devenu complexe. Le déficit démocratique s'accroît par cette manière de fonctionner: en effet, quel rôle appartient

encore aux citoyens lorsque les décisions sont prises dans de multiples commissions ou organes intercommunaux? C'est dans ce contexte que l'idée de fusion a été émise. En novembre 1998, une commission comprenant des élus des six communes avait mené cette réflexion. Estimant les conclusions encourageantes, les six conseils déposèrent une requête auprès du Conseil d'Etat pour lui demander de financer les frais d'élaboration du dossier de fusion. Une requête que l'Etat a acceptée en 2003.

En octobre 2004, ce dossier est bouclé et soumis aux conseils communaux qui l'ont avalisé. On peut résumer ainsi la conclusion de l'étude: la fusion apparaît comme la suite logique des collaborations mises en place depuis les années 70.

Qui sait, peut-être bien que le 1^{er} janvier 2009, les noces auront eu lieu et nous vivrons tous dans la Commune d'Anniviers! Mais d'ici là, il est nécessaire d'en discuter ensemble.

L'invité

Une fusion de communes... pourquoi? Une fusion... pourquoi pas?

Une fusion, est-ce une autonomie perdue ou un défi pour l'avenir? Est-ce la bonne réponse aux problèmes communaux ou est-ce la moins mauvaise solution? Faut-il en parler ou faut-il éluder le problème? Est-ce trop tôt, est-il encore

précoce? Il est très facile de poser les questions, y répondre n'est pas si évident. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit bien d'un projet de société qui concerne tous et chacun. Les Anniviards sont face à leur destin, ils en sont maîtres, ils se prononceraient.

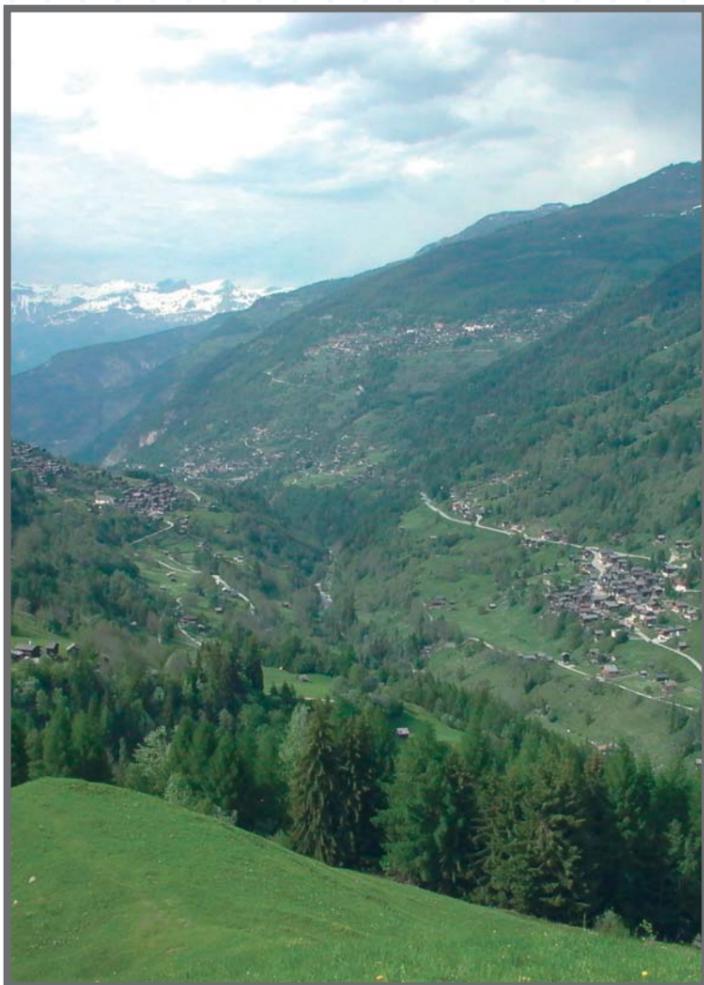
Après plus de sept ans de réflexion et d'analyses, les autorités de la Vallée jugent le moment opportun pour poser le débat sur la place publique. Elles invitent chaque citoyen à s'informer, s'expliquer, s'exprimer, débattre, défendre son avis, et ce durant plus d'une année. Certainement avec passion, avec conviction, mais, souhaitons-le, toujours dans le respect d'autrui, dans la loyauté et la sincérité.

Une information la plus exhaustive possible, transparente, abordant les thèmes les plus sensibles. Des débats publics, des échanges d'idées, des colonnes ouvertes, des boîtes à questions et bien d'autres moyens de communication. Tout pour servir la transparence et la démocratie.

Le sujet est d'importance et mérite qu'on s'y attarde. Nous ne pourrions supporter le reproche de manque d'information ou de débat tronqué.

Anniviers va s'interroger. Pour, contre, avantages, inconvénients, ouverture, statu quo, défi, réticence, tous ces termes reviendront sur les lèvres. Personne n'y sera indifférent. C'est bien normal, c'est notre avenir au centre des discussions. Notre avenir, un avenir pensé à la lumière du présent, un présent éclairé par les expériences du passé.

Les Présidents des Communes d'Anniviers



UNE FUSION, QU'EST-CE QUE C'EST?

Une fusion de communes est la réunion de plusieurs communes en une seule et nouvelle. Un texte juridique, un «Contrat de fusion», détermine les points principaux, notamment le calendrier, le nom de la nouvelle commune et ses armoiries, le transfert des organes et du personnel, le transfert du patrimoine, etc. Ce contrat doit être approuvé par les assemblées primaires et par le Grand Conseil.

Un autre document sera rédigé: la «Charte», qui n'a pas de force légale, mais est un engagement moral des autorités actuelles devant servir de ligne de conduite pour les autorités de la nouvelle commune. Ce document déterminera par exemple la volonté exprimée de voir réengagé pour une place équivalente tout le personnel actuel, s'il faut au moins un conseiller communal issu de l'ancienne commune, etc.

Le jour du vote, les assemblées primaires et bourgeoises seront appelées simultanément à s'exprimer. La fusion sera acceptée si les citoyens des six assemblées primaires se prononcent favorablement. Relevons que si les bourgeoisies ont l'obligation légale de se prononcer sur leur fusion, il est proposé qu'elles restent autonomes.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la loi sur les communes et l'ordonnance sur les fusions de communes sur le site internet www.anniviers.org

Services de proximité: vers toujours plus de qualité

Le dossier étudiant la fusion des communes d'Anniviers se compose d'une centaine de pages. Pour en résumer les points principaux, nous avons créé le personnage d'Annie Viers. Et nous l'avons interviewée. Dans ce premier entretien virtuel, elle expose pour vous les principales questions qui ont trait aux services de proximité, premier des quatre thèmes abordés par INFusion.

A chaque fois qu'il est question de fusion de communes, les habitants craignent de voir les services de proximité diminuer, et par là même la vie des villages. Ressentez-vous ces craintes en Anniviers?

C'est vrai que lors du sondage effectué par le bureau SEREC – mandaté par les autorités pour établir un dossier d'étude sur la fusion des communes d'Anniviers –, près de la moitié des personnes interrogées ont exprimé leur peur de voir les petites entités marginalisées. Mais l'autre moitié pense qu'au contraire, les services seront plus performants, plus compétents et plus professionnels. Tout le personnel actuellement en poste sera réengagé par la Commune d'Anniviers et lors des départs à la retraite, des places se libéreront, permettant de créer des postes attractifs pour les jeunes de la vallée.

cer les collaborations au niveau du cadastre, de la comptabilité ou du contrôle des habitants. Mais ces nouvelles collaborations ne permettraient certainement pas de grandes avancées ou de gains aussi importants que lors de la construction du Centre scolaire ou de la STEP. Elles alourdiraient même le système de prises de décision (qui est déjà complexe), en raison du grand nombre d'institutions intercommunales. Le professeur Dafflon, qui s'est penché sur la question (voir à ce propos l'article ci-après en page 4), estime que la fusion permettrait de restituer aux citoyens et à l'assemblée primaire les droits qui leur appartiennent. Une commune unique économiserait toute une série de réunions et de commissions intercommunales.

Prenons un exemple concret: les commissions de constructions. N'y en aura-t-il plus qu'une seule?

Oui, cela semble être la meilleure solution. Cette commission devrait comprendre un président, un architecte et un représentant de chacune des actuelles communes. Quant aux cadastres, ils devraient ne faire plus qu'un. L'adaptation des règlements des constructions pourra se faire

actuels bureaux fonctionneront comme service de proximité. Sans fusion, il est difficile d'imaginer une gestion centralisée. Ce sera pareil avec la Police municipale qui sera centralisée, et où travailleront plusieurs agents. Au niveau de la justice communale, une réorganisation est prévue dès que possible, indépendamment de la fusion. A noter que la Chambre pupillaire est intercommunale depuis cette année. En ce qui concerne le corps de sapeurs pompiers, il sera fusionné aussi. La participation restera basée sur le volontariat, et des détachements dans les stations et villages assureront les premières interventions.

Actuellement les six communes emploient l'équivalent de dix-neuf personnes à plein temps pour l'entretien des infrastructures, des réseaux, de la STEP et du ramassage des ordures. Est-ce que la fusion va amener des avantages?

L'engagement de toutes les personnes sera garanti et leurs compétences spécifiques seront mieux valorisées, ce qui permettra certainement d'améliorer la qualité des services. On peut imaginer des combinaisons, par exemple, entre le personnel de la STEP et les ouvriers des travaux publics dans le domaine de la voirie et de l'entretien des réseaux. Au début, les compétences de chacun seront analysées. Les employés seront répartis selon les besoins spécifiques de la nouvelle commune, ainsi que des affinités. L'entretien de proximité sera naturellement maintenu et le citoyen ne sera en aucun cas moins bien servi. De plus, la possibilité sera offerte à la nouvelle commune de reprendre ou non des activités actuellement en sous-traitance. Des collaborations avec le triage forestier, les remontées mécaniques pourraient permettre la création d'un atelier d'entretien des machines et véhicules.

Si on regarde du côté du réseau routier (300 km dont plus de la moitié est constituée de chemins agricoles et forestiers), quelle politique sera adoptée lorsqu'il s'agira de déterminer quelles routes ou tronçons doivent faire l'objet de travaux ou d'investissements?

Une politique devra forcément être définie dans ce domaine. En fonction des besoins de chaque village et station, les priorités seront établies.

Environ quarante sociétés participent actuellement à la vie culturelle et sportive de la vallée.



Seront-elles soutenues par la Commune d'Anniviers?

D'abord il faut souligner que de nombreuses sociétés ont déjà des activités intercommunales. Avec la fusion le soutien sera harmonisé et plus équitable entre les sociétés de même type mais issues de villages différents. Celles-ci font la vie sociale et culturelle de la vallée, elles maintiennent les villages vivants, donc permettent de renforcer l'esprit communautaire. Je ne crois pas trop m'avancer en disant que, dans l'esprit des élus actuels, un soutien financier aux clubs sportifs et associations culturelles doit

être maintenu. Mais ce sera aux autorités de la nouvelle commune de déterminer sa forme.

Passons au volet social. Qu'est-ce que la fusion va changer?

Actuellement toutes les communes apportent une aide aux familles, mais elle est calculée différemment d'une commune à l'autre. Ces aides seront harmonisées. Il appartiendra à la nouvelle commune de mettre en place sa politique dans ce secteur. Relevons que là aussi, beaucoup de services sont déjà mis en commun, par le biais du Centre médico-social régional (CMS).

ON PEUT LE FAIRE DEPUIS ICI SANS PROBLÈME !



Les bureaux de l'administration ne vont-ils pas disparaître des villages?

Les bureaux resteront ouverts selon le mode actuel et fonctionneront comme guichets de proximité. L'introduction d'un système informatique uniformisé – ce qui n'est pas le cas actuellement – devrait permettre de répondre aux besoins de tous les citoyens, quel que soit l'endroit où ils s'adressent. Il est impossible pour les autorités actuelles de s'engager pour leurs successeurs, mais le consensus se fait autour d'une douzaine d'années pendant lesquelles les bureaux actuels resteront ouverts. Il s'agit certainement d'une situation transitoire, l'usage dictera la suite ou alors ce sera peut-être la population elle-même qui demandera une centralisation, pour un meilleur service encore. Ou pour une question d'économie.

Est-il nécessaire de fusionner? Une collaboration accrue entre les six communes n'est-elle pas suffisante?

Bien sûr des solutions novatrices peuvent être envisagées pour renfor-

graduellement. A moyen terme, un règlement de constructions qui distinguera les villages et stations et qui mentionnera la spécificité de chaque village sera mis sur pied. Pour exemple, la Commune de Sierre a établi un règlement de construction qui différencie chaque quartier (Villa, Glarey, centre ville...)

Vous dites que les règlements de construction seront harmonisés à moyen terme. Qu'en est-il d'autres règlements comme celui des eaux, des égouts et des ordures?

Ces règlements doivent être harmonisés rapidement, avec ou sans fusion. L'évacuation des ordures et des eaux usées est déjà gérée en commun. Mais la Commune d'Anniviers, après la fusion, pourra définir une meilleure politique de gestion et de valorisation des déchets.

Et comment seront organisés le contrôle des habitants, la police, les pompiers?

Après la fusion, il y aura un seul responsable au niveau de la Commune d'Anniviers. On peut imaginer que les

Tous les citoyens sont invités à participer au 1^{er} forum le jeudi 24 novembre 2005 à 20 h au Foyer Lyrette à Ayer (près de la patinoire)

«Je suis plutôt favorable»

Les employés municipaux figurent parmi les citoyens les plus concernés par une fusion des six communes anniviardes. Ils se sont d'ailleurs déjà réunis pour évoquer les espoirs et les craintes suscitées par un possible changement. Employé aux travaux publics de Grimentz, Georges Solioz y a participé. «Dans l'ensemble, nous sommes plutôt favorables, même s'il existe quelques opposants», explique-t-il. «Nous ne craignons pas pour la sécurité de l'emploi. Nous avons bien assez de travail. Il continuera à

secteurs?»

Si des interrogations demeurent, Georges Solioz voit surtout des avantages à une fusion. Ils touchent principalement à une rationalisation tant du parc de machines que de l'utilisation des compétences. «Chaque commune a acquis le même genre d'outils, généralement de petites machines qui font tout et rien. Une commune d'Anniviers pourrait par exemple acheter une excellente balayeuse pour toute la vallée.» L'entretien de ces machines pourrait aussi être rationalisé par l'engagement d'un mécanicien spécialisé, ce qui permettrait d'éviter de devoir faire appel à un garagiste à chaque fois qu'une panne survient. «Un bon entretien évite beaucoup de casses», estime Georges Solioz qui pense aussi qu'une fusion permettra également de mieux utiliser les compétences de chaque employé en favorisant une certaine spécialisation.



neiger, il y aura toujours des talus à faucher... Ce sont surtout les problèmes d'organisation qui nous interpellent: travaillerons-nous tous ensemble ou serons-nous répartis par

spécialisation.

L'identité anniviarde se construit à l'école

Il est bel et bien fini le temps où les écoliers des différents villages se donnaient rendez-vous pour une bataille rangée. En Anniviers, les rivalités se sont indiscutablement apaisées, et cela en grande partie par le fait que tous les enfants de la vallée fréquentent le même centre scolaire. Ces constats réjouissants émanent de Geneviève Constantin-Zufferey, la directrice du Centre scolaire d'Anniviers. Oui, l'identité anniviarde se construit au quotidien, à l'école. Elle est désormais plus importante que l'appartenance villageoise. «*Il est certain que chacun puise encore ses racines dans son village, mais dès qu'on gratte un peu, on se rend bien compte qu'une fois passé Finges on est d'abord Anniviarde*», affirme la directrice dont le plaidoyer ne s'arrête pas là: «*Je suis partout chez moi, dans cette vallée. Nous vivons ensemble, nous sommes courageux ensemble, intelligents ensemble. Notre plus grande richesse est d'être Anniviards.*»

Ce courage et cette intelligence, la génération précédente a dû en avoir pour oser créer un Centre scolaire unique pour la vallée. C'était en 1972 déjà. Alors que la centralisation des écoles a fait échouer plus d'un processus de fusion, les Anniviards ont osé et réussi. Aujourd'hui, tout le monde se félicite de cette réalisation. «*Je n'y vois que des avantages*», indique Geneviève Constantin-Zufferey. Des avantages pédagogiques d'abord, puisque les effectifs des communes obligeraient à regrouper des enfants de 4 ou 5 degrés pour réussir à former une classe. Même Vissoie et ses 34 élèves ne pourrait pas ouvrir plus de deux classes primaires!

Des avantages financiers ensuite, avec un seul centre scolaire à entretenir. «*Nous avons rassemblé les ressources. Nous avons une bibliothèque intercommunale, des équipe-*



ments informatiques, des appareils multimédias... Les petites communes ne peuvent pas offrir la même chose»,

constate la directrice du centre. Des avantages sociaux, enfin, car avec l'horaire continu – encore un domaine où les Anniviards sont considérés comme des visionnaires – les enfants peuvent bénéficier de nombreuses activités parascolaires. «*Nous mettons les locaux à disposition, nous rassemblons les informations, nous les communiquons, mais notre participation s'arrête là*», précise notre in-

terlocutrice qui rappelle aussi que la crèche intercommunale a pu être mise sur pied grâce à la collaboration de l'école.

Toutes les craintes exprimées à l'époque se sont révélées infondées ou ont pu être résolues par l'introduction de l'horaire continu. Le bon sens a souvent suffi! Prenez le problème de la répartition des frais entre les communes. «*Il est aujourd'hui réglé par ce que l'on appelle LA CLÉ DU CENTRE. Cette clé de répartition a depuis servi de modèle au partage financier d'au-*

tres réalisations intercommunales, la Station d'épuration des eaux par exemple», rappelle Geneviève Constantin-Zufferey. Et que dire des nominations du personnel qui n'ont même pas eu besoin de faire l'objet d'un règlement intercommunal puisqu'elles n'ont jamais posé de problème particulier? C'est aussi le cas de la décentralisation des classes enfantines à Grimontz et Zinal assurée par une même enseignante. «*En fonction des effectifs, l'un des mi-temps a plusieurs fois été déplacé, à St-Luc, à Ayer. Cela n'a jamais provoqué de tempête. On nous fait confiance.*»

Celles et ceux qui prédisaient la mort de la vie sociale des villages ont

eu aussi été très vite rassurés. On peut même penser que certaines sociétés sont nées ou ont survécu grâce aux synergies intercommunales favorisées par une école centralisée. «*Le basket, le football ou le hockey auraient eu de la peine à survivre*», insiste la directrice qui rappelle aussi que les sociétés strictement villageoises ont bénéficié d'une plus grande disponibilité des enfants depuis l'introduction de l'horaire continu. «*Une fois dépassés les égoïsmes locaux, on peut réaliser de grandes choses*», conclut Geneviève Constantin-Zufferey qui appelle de ses vœux la naissance de la Commune d'Anniviers. ■

Regard sur la commune de Bagnes

Etre grand et uni? Un avantage indéniable!

Nous vivons tous les jours les avantages de notre situation!» Ce cri du cœur, c'est celui de Christophe Dumoulin, le président de la Commune de Bagnes. Avec près de 300 kilomètres carrés, sa superficie est supérieure à celle des cantons de Genève et de Zoug. Question population, on n'en est pas là, puisque Bagnes compte quelque 6700 habitants auxquels s'ajoutent un peu plus de 1000 personnes bénéficiaires d'un permis de séjour L. Plus de quatre personnes sur dix habitent Verbier et ses alentours. Les autres sont réparties dans l'un ou l'autre des dix-sept villages ou hameaux restants.

Identité entretenue

C'est dire que la situation de la vallée de Bagnes offre certaines similitudes avec celle d'une future Commune d'Anniviers, si ce n'est le fait que les Bagnards, eux, sont unis depuis la nuit des temps. «*Chez nous, l'identité bagnarde ne fait aucun doute. Les rivalités entre les villages sont inexistantes. La seule qu'on peut constater oppose parfois Verbier au reste de la vallée. Les uns ont l'impression qu'on en fait plus pour les autres, et inversement*», explique Christophe Dumoulin. Mais cette identité bien

installée doit être entretenue. «*Il faut toujours ménager les susceptibilités, veiller à la représentativité des différents villages. Avec une majorité politique claire et bien installée, nous avons*

la chance d'avoir moins de difficultés.»

Economiste spécialisé en finances publiques, Christophe Dumoulin est bien placé pour apprécier les avantages générés par la taille de sa com-

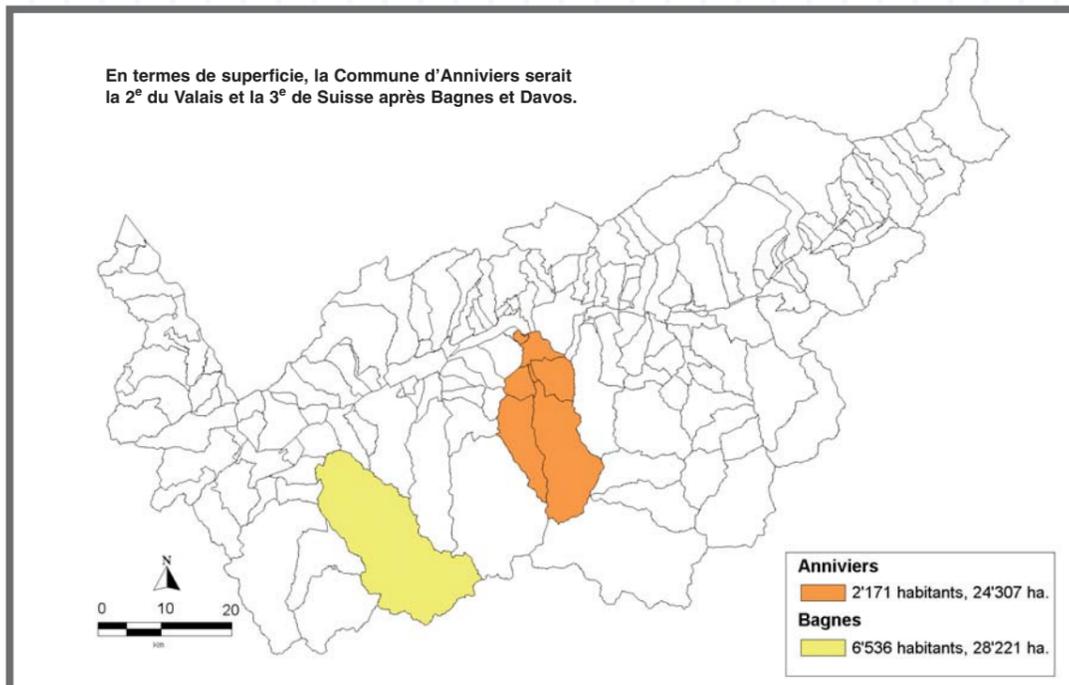
mune. «*Nous n'avons pas de problème pour atteindre la masse critique permettant de bénéficier de certains subsides. Nous n'avons pas à chaque fois besoin de passer par une*

association de communes. Et lorsque nous le faisons tout de même, nous avons le leadership, nous pesons davantage que les entités voisines. Verbier a pu se développer beaucoup plus vite que d'autres stations grâce à la rapidité du processus décisionnel», ajoute le président.

Solutions diverses

En matière de services de proximité, Le Châble joue le rôle de chef-lieu communal. C'est là qu'on trouve l'essentiel des bureaux, le centre de la police ou le cycle d'orientation. Verbier dispose tout de même de quelques succursales, un poste de police notamment. La Commune sous-traite le déblaiement des neiges, ce qui permet à chaque village ou presque d'avoir quelqu'un sur place. Autre décentralisation, celle des écoles, puisque les Bagnards ont choisi de maintenir l'une ou l'autre classe dans tous les principaux villages. C'est ainsi qu'on ne dénombre pas moins de six salles polyvalentes ou de gymnastique dans la commune, et davantage encore de bâtiments d'école. Et même s'il reste trois sociétés de développement, ce que le président semble déplorer, le marketing a été unifié «*par la force des choses*». D'ici à dire que l'unité s'impose... ■

En termes de superficie, la Commune d'Anniviers serait la 2^e du Valais et la 3^e de Suisse après Bagnes et Davos.



OÙ LE DIRE

«S'il vous plaît... dessine-moi une commune»

Que voulons-nous? Quel est notre projet de société commun, à nous habitants de la vallée? Quels sont nos besoins? Quelles améliorations attendons-nous? Au fil des quatre forums qui auront lieu après chaque parution du journal INFusion, la population de la vallée sera invitée à discuter autour de sa vision d'Anniviers pour les prochaines années. Le premier forum aura lieu à Ayer, le jeudi 24 novembre 2005.

Modérateur du forum, François Parvex (SEREC) va donner la parole aux citoyens: «C'est à la population d'exprimer ses besoins et attentes, sa vision pour l'avenir.» Ce premier forum tournera donc autour de la question des services et du personnel communal.

Il invitera les participants à oublier momentanément les communes actuelles pour essayer de se projeter

dans le futur, pour «réfléchir à la manière d'organiser les services à l'échelle de la vallée, pour bénéficier de services meilleurs».

Avec la fusion des communes, on peut par exemple imaginer profiter pleinement de systèmes informatiques uniformisés, et voir les services de proximité devenir encore plus proches: internet permet d'amener de nombreux services à la maison.

L'e-banking qui progresse dans nos sociétés est un exemple applicable à d'autres services. «Nous essayerons de déterminer la fréquence d'utilisation des différents services. En fonction de cela, nous pourrions nous faire une idée des services qui doivent rester dans les villages, de ceux qui peuvent être centralisés quelque part (pas forcément au même endroit), et même ceux qui peuvent être fournis à la maison, grâce à internet et au téléphone.»

Tous les citoyens sont invités à participer au 1^{er} forum le jeudi 24 novembre 2005 à 20 h au Foyer Lyrette à Ayer (près de la patinoire)



«Supermarché ou projet de société?»

En 2001, Bernard Dafflon, professeur des finances publiques à l'Université de Fribourg, a répertorié 38 domaines de collaborations dans notre vallée. «Comment sont prises les décisions? Quel rôle réel, quelles influences possibles appartiennent encore aux communes individuelles?» Le professeur a fait l'exercice de peser les avantages et inconvénients entre la fusion des six communes d'Anniviers et le maintien d'un système de collaborations intercommunales. «On connaît les avantages traditionnels des collaborations intercommunales, on en méconnaît souvent les inconvénients - ou plutôt on évite d'en parler ouvertement», affirme-t-il. «Si vous considérez vos communes comme des sortes de supermarchés, où les contribuables et les citoyens prennent ou ne prennent pas les prestations et services publics offerts, alors vous avez certainement raison. Mais, la commune est-elle simplement un supermarché délivrant de l'eau, de l'école, des routes, des crèches, etc? Ou bien, la commune est-elle une collectivité solidaire, avec un projet de société - même simple, mais un projet qui concerne chacun et tous? Dans l'affirmative, on ne saurait se contenter de la juxtaposition de services comme le supposent les multiples formes de collaborations intercommunales, chacune fournissant une prestation. Même si les services

sont très utiles, cette forme d'organisation a aussi de gros inconvénients.»

Un déficit démocratique réel

L'inconvénient majeur, selon Bernard Dafflon, est le déficit démocratique. Quel rôle réel appartient encore aux citoyens lorsque les décisions sont prises dans de multiples commissions ou organes intercommunaux? Qui est prêt, et jusqu'à quand, à consacrer 38 soirées pour élaborer les budgets intercommunaux des collaborations existantes aujourd'hui? Et 38 autres soirées pour approuver des comptabilités intercommunales? «Une fusion de communes permettrait de restituer aux citoyens, et à l'assemblée primaire, les droits démocratiques qui leur appartiennent de fait». Dans le cas d'Anniviers, les tâches qui retourneraient au sein de la nouvelle commune concerneraient 27 domaines sur les 38 recensés, qui correspondent au quart des dépenses actuelles de fonctionnement. «Une commune unique ne ferait-elle pas sens, qui économiserait toute une série de réunions, de commissions pour élaborer des projets, régler les affaires courantes, et permettre aux citoyens, et non aux délégués, de choisir et de décider?»

Voilà d'intéressantes questions à débattre lors du forum du 24 novembre prochain.

Impressum

INFusion est l'organe officiel de communication des Communes du Val d'Anniviers concernant le projet de fusion.
Le journal est distribué gratuitement à tous les ménages du Val d'Anniviers.
Conception: ComE⁴ - Icoigne
Rédaction des textes: Danielle Emery Mayor - Paul Vetter
Mise en page: Sergio Pardo

Informations pratiques

D'ici à la votation de décembre 2006, vous avez différentes possibilités de vous exprimer. Les questions que vous poserez par écrit seront publiées, sans mention du nom de l'auteur, avec leur réponse, sur le site internet. **Ci-dessous vous avez un questionnaire que nous vous remercions de bien vouloir remplir et nous retourner et qui alimentera les discussions lors du forum.** Nous vous proposons:

Un site internet: www.anniviers.org où sont publiés le rapport du bureau SEREC, le journal INFusion, la «Foire aux questions», le texte de la Loi sur les communes et l'Ordonnance sur les fusions de communes, les résultats du sondage et tous les documents utiles à la compréhension du projet de fusion.

Une adresse e-mail: infusion@anniviers.org

Une adresse postale: INFusion - case postale 46 - 3961 Vissoie

Un numéro de fax: 027 475 60 31

Donnez-nous votre avis

Dans le document qui déterminera la ligne de conduite des autorités de la Commune d'Anniviers, le maintien des bureaux de l'administration communale dans les anciennes communes doit-il être inscrit? Si oui pour combien d'années?

Pensez-vous que la fusion pourrait avoir une incidence sur la qualité des services à la population? Si oui de quelle manière?

Quelles remarques ou propositions souhaitez-vous exprimer, en relation avec le thème des services de proximité et les ressources humaines?

En vue du 2^e thème, qui sera traité dans le prochain numéro d'INFusion et lors du 2^e forum: Estimez-vous que la Commune d'Anniviers, en étant une seule et grande entité, aurait plus de poids vis-à-vis de l'extérieur?
